

Bonjour,

Puisque vous possédez une vignette de stationnements sur rue réservés pour résidents (SRRR), l'arrondissement de Ville-Marie désire vous informer qu'à la suite d'une révision réglementaire et dans le cadre d'un projet pilote, les véhicules en libre service (VLS) sont autorisés à stationner dans certaines zones SRRR et ce, **à compter du 24 avril**.

En conséquence, les zones autrefois réservées uniquement aux détenteurs de vignettes 405 de ces secteurs seront converties en zones SRRR régulières, offrant plus de places à l'ensemble des véhicules.

Concrètement, cela signifie aussi que vous verrez des détenteurs de vignettes 403 ou 405 stationner dans les zones SRRR situées à l'ouest de la rue Guy et à l'est de la rue Ahmerst, soit les secteurs 11, 12, 22, 37, 41, 50, 52, 58, 85, 86, 128, 147 et 161.

Ces modifications visent à encourager les VLS comme mode de déplacement sur le domaine public et à répondre aux objectifs de la Ville de Montréal de réduire le nombre d'autosolo sur son territoire. Elles permettent d'offrir aux résidents de l'arrondissement un meilleur service afin que les VLS soient davantage utilisés en complémentarité des transports actifs et en commun.

Afin d'assurer une bonne transition à l'arrivée des VLS dans les nouveaux secteurs, l'arrondissement observera la situation de près et s'assurera d'une bonne gestion de la flotte de VLS avec les fournisseurs de services. Les ajustements requis seront effectués, le cas échéant.

Pour tout commentaire, vous pouvez communiquer avec le 311.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration.